

## AIDES AUX ENTREPRISES

# CAUTIONNEMENT ET GARANTIES DE LA MUTUALITÉ DES PME

## Objet

- Cautionner/garantir des financements dans le cadre d'un projet d'investissement, de création ou de reprise d'entreprise.
- Emission des garanties de chantiers (ex. dispense de retenue,...)
- Package créateur d'entreprise comprenant le financement et la mise en place de garanties pour couvrir les besoins financiers lors d'une création d'entreprise.
- Assistance et accompagnement dans l'établissement du plan de financement et la détermination des aides étatiques dans ce contexte.
- Assistance dans l'établissement respectivement d'un business plan et/ou d'un bilan et compte de profits et pertes prévisionnels.
- Assistance et conseils dans le cadre de la régularisation des formalités administratives
- Assistance et accompagnement dans la gestion de l'entreprise.

## Bénéficiaires

**Toute PME** (petites et moyennes entreprises) légalement établies au Luxembourg porteurs de projet de création ou de reprise d'entreprise au Luxembourg.

## Conditions

Devenir associé de la Mutualité des P.M.E., société coopérative, **après accord de la demande de cautionnement par le conseil d'administration.**

## Montant de la participation

Signature d'un nombre de parts sociales en fonction de l'importance du dossier de cautionnement (minimum 25 parts sociales).

Rachat des parts à la valeur souscrite quand il n'y a plus d'engagements.

## Valeur d'une part sociale

La valeur nominale d'une **part sociale est de 24€** et elle doit être **libérée à hauteur de 50% lors de la souscription**. Le **nombre minimal de parts sociales à souscrire est de 25**.

## Autorités compétentes et liens utiles

Mutualité des P.M.E.

- Paul Schaack : tél. 48 91 61 211, [paul.schaack@mpme.lu](mailto:paul.schaack@mpme.lu)

[www.mpme.lu](http://www.mpme.lu)

Dernière mise à jour: 28 février 2022

